



L'apprentissage, un avenir !

Semaine de la presse et des médias.

Après le Brevet des collèges ou d'un Bac, il est possible d'accéder à l'apprentissage. A Vendôme, un lycée professionnel propose une formation BTS Techniques et services en matériels agricoles (TSMA) en apprentissage. Les étudiants du lycée Ampère racontent.

Ils ont obtenu leurs bacs pro **MDM** (Maintenance des matériels) et ils se sont inscrits auprès du lycée en partenariat avec le Centre de formation des apprentis de Blois. Le recrutement se fait sur toute la région pour ce BTS. L'année se décompose en 980 heures d'apprentissage, soit 28 semaines en entreprise, sur une base de 35 heures hebdomadaires. Les lieux de stage professionnel s'étendent sur un vaste territoire, comprenant la région Centre jusqu'aux confins de la Seine-et-Marne. Malgré les idées reçues, l'apprentissage en **TSMA** est également ouvert à la gent féminine. Amandine P. témoigne : *«Une filière professionnelle n'est pas réservée aux mauvais élèves. Cela permet d'ouvrir des portes sur un métier spécifique, volontairement choisi, et débouchant plus facilement sur un emploi.»*

Que dire de plus sur l'apprentissage en général ? Pour le recrutement au lycée, il faut fournir un dossier qui s'appuie sur les bulletins scolaires. Pour trouver une place auprès d'un employeur, il faut produire une lettre de motivation, un CV, puis passer un entretien d'embauche et enfin se soumettre à une période d'essai. En tant qu'apprentis BTS deux ans, les jeunes perçoivent en première année 41% du Smic et en deuxième année 49%. Les patrons se rendent compte qu'il est intéressant de former un apprenti au sein de l'entreprise avec la possibilité d'en faire un futur salarié.

Le mot de la fin à Marvyn H. : *«L'apprentissage m'a permis d'apprendre véritablement le métier et d'avoir confiance en mon avenir professionnel !»*

*Article rédigé dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias à l'école, par les étudiants de
BTS 1 **T SMA** du lycée Ampère.*

« Gérer seul une animalerie »

«Au sein de la filière **TEA**, nous apprenons l'éthique envers les animaux, soit le respect de l'homme a destination de l'animal. Nous participons à des stages dans l'animalerie du lycée au moins 2 à 3 fois dans l'année où, avec d'autres élèves de différentes classes de l'établissement, nous gérons intégralement toute la logistique (nourritures, litières) pour que l'animalerie fonctionne. Les cours de travaux pratiques (TP) en animalerie nous apprennent ce que nous devons faire pour s'occuper de l'animalerie seul sur les différentes espèces et nous forment pour pouvoir, dans notre futur emploi, savoir appliquer des techniques médicales et gérer une animalerie seul. Pour cela, nous devons réaliser différents stages.

En seconde, nous pouvons le faire en clinique vétérinaire ou en laboratoire (pendant 3 semaines), en 1ère nous sommes contraints de le réaliser en laboratoire, ce qui nous amènent à partir loin de chez nous à travers la France dans de très grandes villes comme Paris, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Nantes et Montpellier sur des périodes qui s'étalent tout au long de l'année (une fois 3 semaines et une autre de 6 semaines). Ils s'effectuent soit dans le même laboratoire, soit dans deux laboratoires distincts. Cependant, en terminale, nous devons retourner en stage dans l'un des deux laboratoires dans lequel nous avons fait notre stage de 1ère.»

*Amandine Pitou, élève en 1ère **Technicien en expérimentation animale** (TEA) au lycée agricole
d'Areines, à Vendôme.*